

ASSOCIATION ATOUT BRENNE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 14 rue Blaise Pascal
36300 LE BLANC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION ATOUT BRENNE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 14 rue Blaise Pascal
36300 LE BLANC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association ATOUT BRENNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATOUT BRENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations

les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « Observation » du présent rapport, la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés de la pertinence de l'information présentée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans les délais légaux et statutaires, les documents et informations nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

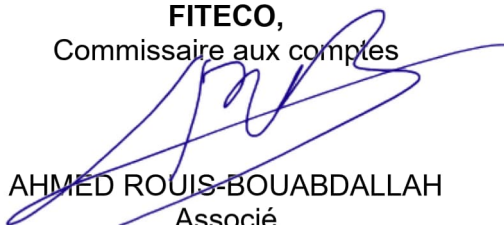
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, le 16 juin 2026

FITECO,
Commissaire aux comptes



AHMED ROUIS-BOUABDALLAH
Associé

ATOUT BRENNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 14 rue Blaise Pascal
36300 LE BLANC

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

CONSOLIDE

Bilan

ACTIF		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Frais d'établissement		13 046,40	-13 046,40	
TOTAL I		13 046,40	-13 046,40	
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	8 214,00	-3 665,88	4 548,12	7 286,12
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	56 993,54	-45 609,68	11 383,86	18 648,09
Immobilisations Corporelles				
Terrains	140 625,33		140 625,33	140 625,33
Constructions	13 003 380,06	-7 126 398,17	5 876 981,89	6 101 221,07
Installations techniques matériel et outillage industriel	1 876 156,09	-1 381 493,58	494 662,51	420 247,61
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 168 274,60	-1 900 137,73	1 268 136,87	907 764,64
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations	251 928,52		251 928,52	245 923,83
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	9 042,00		9 042,00	8 180,00
TOTAL II		18 514 614,14	-10 457 305,04	8 057 309,10
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison		390 964,50		390 964,50
TOTAL III		390 964,50		390 964,50
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours	435 171,46		435 171,46	439 710,96
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	419 515,98		419 515,98	367 724,86
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	360 588,36		360 588,36	396 467,60
Charges constatées d'avance	38 597,52		38 597,52	25 575,36
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 000 021,25		1 000 021,25	2 995 228,79
Disponibilités	6 451 309,98		6 451 309,98	3 884 731,64
TOTAL IV		8 705 204,55		8 705 204,55
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif				
Ecart de conversion Actif				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL VII				
TOTAL GENERAL		27 623 829,59	-10 470 351,44	17 153 478,15
				16 350 300,40

CONSOLIDE

Bilan

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		117 754,95	117 754,95
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		139 980,28	139 980,28
Ecart de réévaluation			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		236 676,62	236 676,62
Réserves pour projet de l'entité		3 775 769,31	3 610 890,03
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		3 775 769,31	2 638 540,28
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau		1 840 763,47	1 565 638,02
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		500 485,74	427 215,20
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		1 082 872,73	440 004,73
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales			
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		7 193 817,36	6 110 944,63
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		3 838 257,36	3 990 823,26
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		717 599,90	645 364,53
TOTAL I		11 749 674,62	10 747 132,42
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		636 239,47	636 583,15
TOTAL II		636 239,47	636 583,15
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison		390 964,50	390 964,50
TOTAL III		390 964,50	390 964,50
Provisions			
Provisions pour risques			0,06
Provisions pour charges		535 674,00	952 710,52
TOTAL IV		535 674,00	952 710,58
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilé			
Emprunts Obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 221 870,16	1 891 136,18
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		461 394,97	353 003,54
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		1 149 338,30	1 313 259,55
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		5 630,16	21 943,28
Autres dettes			
Autres dettes		2 691,97	43 567,20
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance			

CONSOLIDE

Bilan

PASSIF		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pass Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passi Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pas	TOTAL V	3 840 925,56	3 622 909,75
	TOTAL VI		
TOTAL GENERAL		17 153 478,15	16 350 300,40

Compte de résultat

CONSOLIDE

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	280,00	0,00	200,00	0,00	80,00	40,00
Ventes de biens	347 841,11	3,84	560 301,07	6,51	-212 459,96	-37,92
-dont ventes de biens en nature						
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so						
Ventes de prestations de services	809 270,00	8,93	810 881,35	9,42	-1 611,35	-0,20
-dont parrainages						
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s						
Ventes de biens et services	1 157 111,11	12,77	1 371 182,42	15,93	-214 071,31	-15,61
Concours publics et subvt° exploitation	9 059 117,09	100,00	8 605 637,02	100,00	453 480,07	5,27
-dont contributions financières autorités tarifications						
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public			1 178 058,96	13,69	-1 178 058,96	-100,00
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie			1 178 058,96	13,69	-1 178 058,96	-100,00
Contributions financières	58 506,00	0,65	71 355,00	0,83	-12 849,00	-18,01
Produits de tiers financiers	9 117 623,09	100,65	9 855 050,98	114,52	-737 427,89	-7,48
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-253,88	0,00	24 625,67	0,29	-24 879,55	-101,03
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles	153 200,00	1,69			153 200,00	
Utilisations des fonds dédiés	130 375,62	1,44	96 550,07	1,12	33 825,55	35,03
Autres produits	1 806 810,87	19,94	447 099,29	5,20	1 359 711,58	304,12
-dont complément de rémunération TH						
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	12 365 146,81	136,49	11 794 708,43	137,06	570 438,38	4,84
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	175 049,44	1,93	252 343,33	2,93	-77 293,89	-30,63
Variation de stocks	4 539,50	0,05	27 490,84	0,32	-22 951,34	-83,49
Autres achats et charges externes	2 434 156,23	26,87	2 336 013,03	27,15	98 143,20	4,20
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	480 664,88	5,31	495 235,48	5,75	-14 570,60	-2,94
Salaires	5 459 081,66	60,26	5 530 301,45	64,26	-71 219,79	-1,29
Cotisations sociales	1 925 781,21	21,26	1 969 611,21	22,89	-43 830,00	-2,23
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	948 430,32	10,47	930 078,90	10,81	18 351,42	1,97
Dotations aux provisions	-292 007,06	-3,22	0,11	0,00	-292 007,17	
Valeurs comptables des immobilisations cédées	65 730,16	0,73	4 549,50	0,05	61 180,66	1 344,78
Report en fonds dédiés	108 436,95	1,20	182 378,76	2,12	-73 941,81	-40,54
Autres charges	22 300,78	0,25	738,55	0,01	21 562,23	2 919,54
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	11 332 164,07	125,09	11 728 741,16	136,29	-396 577,09	-3,38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 032 982,74	11,40	65 967,27	0,77	967 015,47	1 465,90
Produits financiers						
De participations	16,09	0,00	12,07	0,00	4,02	33,31
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé	142 126,92	1,57	346,20	0,00	141 780,72	
Autres intérêts et produits assimilés	35 969,13	0,40	37 147,88	0,43	-1 178,75	-3,17
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	178 112,14	1,97	37 506,15	0,44	140 605,99	374,89
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions	72 235,37	0,80	34 526,02	0,40	37 709,35	109,22
Intérêts et charges assimilées	24 413,78	0,27	15 837,62	0,18	8 576,16	54,15
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	96 649,15	1,07	50 363,64	0,59	46 285,51	91,90
RÉSULTATS FINANCIERS	81 462,99	0,90	-12 857,49	-0,15	94 320,48	-733,58
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	1 114 445,73	12,30	53 109,78	0,62	1 061 335,95	1 998,38
Produits exceptionnels			399 582,69	4,64	-399 582,69	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V			399 582,69	4,64	-399 582,69	-100,00
Charges exceptionnelles			9 049,74	0,11	-9 049,74	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI			9 049,74	0,11	-9 049,74	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			390 532,95	4,54	-390 532,95	-100,00
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	31 573,00	0,35	3 638,00	0,04	27 935,00	767,87

Compte de résultat

CONSOLIDE

Arrêté au :						
	31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
TOTAL VIII	31 573,00	0,35	3 638,00	0,04	27 935,00	767,87
PRODUITS	12 543 258,95	138,46	12 231 797,27	142,14	311 461,68	2,55
CHARGES	11 460 386,22	126,51	11 791 792,54	137,02	-331 406,32	-2,81
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 082 872,73	11,95	440 004,73	5,11	642 868,00	146,10
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée						

Compte de résultat

CONSOLIDE

Arrêté au :						
		31/12/2025		31/12/2024		Variation
		Montant	%	Montant	%	Montant %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature						
Bénévolat						
CONTRIBUTIONS PRODUITS						
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
CONTRIBUTIONS CHARGES						



Annexes comptables

Exercice 2025

Association Atout Brenne
31/12/2025

Sommaire

Introduction	2
Présentation de l'Association.....	2
Activité /missions de l'Association	3
Faits caractéristiques	4
Règles et méthodes comptables	6
1. Valeurs Immobilisées.....	7
2. Immobilisations Financières.....	8
3. Stocks et en-cours.....	8
4. Créances et Dettes	8
5. Valeurs Mobilières de Placement	8
6. Disponibilités.....	8
7. Achats.....	8
8. Produits et Charges Exceptionnels	8
9. Effectifs Moyens	8
Événements Postérieurs à la Clôture des Comptes	9
Provisions	9
Contributions Volontaires en Nature	10
Charges et Produits Constatés d'Avance	10
Engagements Financiers	11
Legs et donations	12
Immobilisations	0
Amortissements	1
Provisions	2
Créances et Dettes	3
Variation des fonds propres	5
Variation des fonds dédiés	6

Introduction

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 17 153 478.15€.

Le compte de résultat présenté sous forme de liste affiche un total produit de 12 515 458.85€ et un total charges de 11 460 386.22€ dégageant ainsi un résultat de 1 055 072.63€.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Présentation de l'Association

L'Association Atout Brenne a pour objet social :

- De créer et gérer tous établissements et généralement toutes structures, pour enfants, adolescents et adultes en situation de handicap.
- De construire, d'acquérir, louer, aménager, rénover, prendre à bail des terres agricoles et recevoir à titre gratuit, tous biens immobiliers ou fonciers, bâtis ou non bâtis nécessaire à la réalisation de son objet.
- D'effectuer toutes opérations de gestion desdits Etablissements exceptionnellement, d'aliéner ou restituer tous immeubles bâtis ou non bâtis devenant inutiles à l'association.
- Et généralement d'effectuer toutes opérations quelconques, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de l'Association, sans en modifier le caractère.

Elle se dote de tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objet, notamment des moyens humains : bénévoles et salariés. Dans le cadre de ses activités d'insertion économique, elle peut fournir des services et vendre des produits.

Activité /missions de l'Association

Structure	Description	Moyens mise en œuvre	Financement
DAME	- Accompagner et prendre en charge des enfants et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans présentant soit une déficience intellectuelle, des troubles du spectre autistique et/ou un polyhandicap, en hébergement, en accueil temporaire avec ou sans hébergement, en accueil de jour ou accompagnement en milieu ordinaire ; - Accueil des enfants au-delà de 20 ans dans le cadre des amendements Creton	- Accompagnement éducatif, pédagogique, thérapeutique, médical et paramédical - Moy annuelle d'ouverture 210 jours - Arrêté du 03/12/2024 augmentation des places à 116	ARS CVL
FOYER DE VIE	- Accueil des femmes et des hommes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés - Adultes majoritairement originaires du département	34 places d'hébergement permanent 10 places d'accueil de jour 3 places d'hébergement temporaire 2 sites d'accueil - Accompagnement éducatif, médical, action d'insertion et d'assistance	DPDS
FOYER HEBERGEMENT	- Accueil des femmes et des hommes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans trouble associés reconnues travailleurs handicapés - Adultes originaires du département	11 places d'hébergement 2 places en accueil temporaire (urgence/stagiaire) - Accompagnement éducatif, médical, action d'insertion et d'assistance	DPDS
SAVS	- Accueil des femmes et des hommes en situation de handicap présentant une autonomie pratique et sociale suffisante pour bénéficier d'un logement en milieu ordinaire. - Adultes originaires des nouveaux cantons du Blanc et de Saint Gaultier	60 places SAVS 6 places SAS - Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, éducatif, médical, à la parentalité, à la mobilité, à l'insertion	DPDS
SAAF	- Assurer l'accompagnement et le suivi des personnes accueillies - Secteur du Blanc, Bélâbre, Saint Benoit, Tournon saint Martin et Chasseneuil	17 accueillants familiaux	DPDS

ESAT social ESAT commercial	• Accueil des femmes et des hommes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans trouble associés et orientés vers un établissement d'aide par le travail • Secteur du Blanc et de Saint Gaultier	• 99 personnes travaillant au sein de l'ESAT soit 88ETP • Personnes bénéficiant du dispositif emploi accompagnée • 7 ateliers professionnels • Accompagnement médico-social et éducatif • Offrir des activités à caractère professionnel	Budget annexe de production et commercial Les ventes et prestations de services PAC Aides aux postes ARS CVL
--	--	--	--

Faits caractéristiques

Dossier Unique de l'Usager (DUI) est actuellement en cours de déploiement afin de mieux structurer et suivre les parcours des usagers.

Actualisation du projet d'établissement, en lien avec les professionnels, les familles, les partenaires

Ouverture de l'accès FOCAT salariés. Les salariés peuvent désormais consulter leurs horaires, faire leurs demandes de congés (etc.) en ligne

DAME

Première année complète de fonctionnement en Dispositif avec une organisation repensée, structurée en modules, visant à mieux répondre aux besoins des jeunes accompagnés et à renforcer la cohérence des parcours.

Consolider les modalités d'accueil (Accueil de Jour et Hébergement) et d'accompagnement (Ambulatoire, Appui Ressource) et leurs modularités au fil des besoins de chaque enfant, tout en initiant un retour d'expérience essentiel pour ajuster les pratiques et affiner les dispositifs.

Création des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) qui viennent structurer davantage l'offre de service en renforçant l'individualisation renforcée des parcours. L'analyse des retours d'expérience fait émerger des projets de type prestations « d'hébergement à domicile », de guidance parentale, développement de la CAA, partenariat avec les collectivités locales, etc.

L'inspection ARS du 11 septembre 2025 a constitué un jalon important pour apprécier la qualité et la pertinence des actions menées : « Il ressort de la visite et de l'analyse des documents de nombreux points positifs qui témoignent de la qualité du fonctionnement et de l'organisation de l'établissement » (extrait de la conclusion du rapport d'inspection). La visite d'inspection a ainsi pu valoriser le travail réalisé par les équipes auprès des personnes accompagnées et de leur entourage, dans un contexte de transformation de l'offre qui bouscule parfois les compétences métiers.

Mise en place d'un groupe éthique et bientraitance, l'engagement dans la réécriture du projet de dispositif en lien avec le CREAI, ainsi que les travaux d'uniformisation des contrats de parcours et de digitalisation. Ces démarches visent à garantir un accompagnement respectueux des droits, cohérent et adapté aux besoins des jeunes et de leurs familles.

Mise en place d'une Cellule départementale de fluidité des parcours, ainsi que l'implication dans des dispositifs favorisant l'inclusion, tels que les formations BAFA.

Recrutement d'un pédopsychiatre, création d'un pôle de soins à dominante psychique, intégration de nouveaux professionnels, mais aussi départ de certains intervenants (orthophoniste, professionnels de l'accompagnement). Ces mouvements traduisent à la fois les tensions du secteur et la volonté de renforcer les compétences au service des usagers.

La qualité de vie au travail (QVCT) a fait l'objet comme chaque année d'une prise en compte des besoins des salariés et de leurs conditions de travail par le renouvellement de la flotte de véhicules, du matériel numérique, d'instance « droit d'expression » La vie associative interne a également été encouragée, contribuant à la dynamique collective (« mon asso en mouvement », animations diverses...).

Projets et initiatives au bénéfice des jeunes accompagnés :

- Séjours éducatifs (audiovisuel, cirque),
- Activités sportives inclusives (handicap foot, cross inter-écoles, foot),
- Développement d'outils adaptés à destination des familles (« petits sacs adaptés »),
- Ces temps d'ouverture à travers l'offre de répit aux aidants (samedis et semaine estivale),
- Rencontres parents/professionnels

ESAT

Cinq départs de salariés et quatre recrutements, traduisant un renouvellement partiel des effectifs. Le secteur connaît des difficultés de recrutement, ce qui rend nécessaire un accompagnement et un soutien renforcé pour les nouveaux salariés afin de faciliter leur intégration et leur montée en compétences.

Réécriture du projet d'établissement pour clarifier les orientations stratégiques et les objectifs de l'ESAT.

Requalification du contrat d'aide par le travail en lien avec la réforme de ESAT

Départs d'usagers supérieurs aux années précédentes (10 sorties enregistrées) , en raison de prises de retraite et de la complexité croissante des parcours des personnes accompagnées. On observe également une évolution du public accueilli, caractérisée par des parcours combinant besoins de soins et parcours vers le milieu ordinaire, nécessitant un accompagnement plus individualisé et adapté.

Les ateliers de l'ESAT ont connu plusieurs évolutions :

- Sous-traitance en baisse, incitant à une réflexion accrue pour la recherche de nouveaux marchés et opportunités économiques.

- Création d'un atelier restauration à Saint-Aigny en juillet 2025, depuis l'arrêt de l'atelier à la Haute touche (décembre 2024).
- Poursuite de la réflexion sur les deux laveries, dans le cadre de leur optimisation et adaptation aux besoins du public.
- Réflexion sur l'avenir des fermes, afin de sécuriser et développer durablement ces activités.
- Espaces verts : soutien renforcé aux équipes pour garantir la stabilité des services et fidéliser la clientèle.

Le 16 octobre 2025 à Douadic, participation des ESAT-EA agricole dans le cadre d'un regroupement organisé par SOLIDEL-HOSMOZ

Organisation de la cérémonie RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience)

Participation au PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale)

Réunion régionale ARECCO

Rencontres DEA et EA-ESAT

Participation au Forum Inclusion

Participation au Forum Village Entreprise du Territoire le 9 octobre 2025 au Blanc

FDV- FH

Réorganisation FDV / FH

En 2025, mutualisation complète des ressources humaines entre le foyer de vie et le foyer d'hébergement.

RH

- Des changements importants dans l'encadrement de proximité (directeur, cheffe de service, psychologue, départ en retraite d'un professionnel éducatif, difficultés RH, ... (voir chapitre GRH)
- Premier contrat d'apprentissage de moniteur éducateur sur les foyers
- Transformation du poste d'agent d'entretien en maitresse de maison suite à la démission de la titulaire du poste.
- Mise en place du système de PTI pour les surveillantes de nuit (bracelet montre urgences)

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable approuvé par le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, aux prescriptions du Code de Commerce et au règlement ANC N° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, lequel a été mis à jour par le règlement ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023 ».

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par l'association Atout Brenne.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

1. Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée probable d'utilisation des biens. Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Les amortissements sont comptabilisés en mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Logiciel : 1 à 3 ans
- Construction : 10 à 50 ans
- Agencement des constructions : 5 à 20 ans
- Installations techniques : 4 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au même rythme que l'amortissement des biens financés.

2. Immobilisations Financières

La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achats hors frais accessoires directement imputable à l'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base des critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net.

3. Stocks et en-cours

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production. Ces éléments ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de la clôture de l'exercice.

Les animaux font l'objet d'un inventaire détaillé par catégorie, sexe et âge au 31 décembre de l'exercice comptable. Ils sont évalués selon le prix moyen de vente au dernier jour de l'exercice. Aucune décote n'est appliquée.

4. Créances et Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5. Valeurs Mobilières de Placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat. Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres et elles ont été constatées sous forme de provision.

6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

7. Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

8. Produits et Charges Exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

9. Effectifs Moyens

L'effectif en personne physique de l'association au 31 décembre 2025 se compose de la manière suivante :

Salariés de l'association

	Effectif au 31/12/2025	Cadre	Non cadre
Association	133	20	113

Travailleurs handicapés

Etablissement	Nombre de personne physique
Esat Commercial	93

Les effectifs sont exprimés en personne physique, nonobstant une personne ne représente pas systématiquement un temps plein. Elle peut être sur plusieurs établissements et avoir plusieurs financeurs. Cependant, elle ne signe qu'un seul contrat.

Événements Postérieurs à la Clôture des Comptes

RAS

Provisions

1. Provision pour dépréciation des créances :

Les comptes clos au 31 décembre 2025 ne font pas figurer de provisions pour dépréciation des créances.

2. Provision pour litiges :

Les comptes clos au 31 décembre 2025 ne font pas apparaître de provisions pour litiges.

3. Provision pour indemnités de fin de carrière (IFC) :

La provision est calculée en retenant la totalité des salariés de l'association en CDI au 31 décembre 2025.

- Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- CCN : 66
- Progression annuelle des salaires : 1%
- J'ai choisi un turn-over faible : 3%
- Taux de charges patronales : 54%
- Taux d'actualisation : 3.96% (reco pour 2025)

Le montant de la provision IFC au 31 décembre 2025 s'élève à 535 674 Euros

Rémunération des 3 ou 5 Plus Hauts Salaires

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

4. Concours Publics & Subventions Octroyées

Montants des concours publics & subventions octroyées sur l'exercice :

Intitulé	Nature	Montant	Catégories d'autorités administratives
Dotation globale IME	Concours publics	4 096 713.88€	ARS CVL
Amendement Creton	Concours publics	59 585.66€	CPAM
Dotation globale FDV	Concours publics	2 193 928.10€	DPDS 36
Dotation globale Vienne	Concours publics	79 840.35€	DPDS 86
Dotation globale Indre et Loire	Concours publics	29 436.78€	DPDS 37
Dotation globale FH	Concours publics	535 918.63€	DPDS 36
Dotation globale SAVS	Concours publics	273 036.06€	DPDS 36
Dotation globale SAAF	Concours publics	60 042.09€	DPDS 36
ADPEP 36	Concours publics	13 000€	ARS CVL
Dotation globale Esat social	Concours publics	1 326 965.80€	ARS CVL
Aides aux postes	Concours publics	1 169 921.45€	ASP
AIDE PAC	Subvention exploitation	57 251.79€	ASP
Subvention théâtre	Subvention d'exploitation	3 000.00€	SGC le Blanc
Subvention IME	Subvention d'exploitation	74 435.49€	

Contributions Volontaires en Nature

Le bénévolat et les prestations en nature comptabilisés correspondent à : L'association Atout Brenne a collecté pour une valeur de 8 592€ de dons.

Charges et Produits Constatés d'Avance

Type	Montant
Charges constatées d'avance	38 597.52€

Produits constatés d'avance	0.00€
-----------------------------	-------

Engagements Financiers

TYPE	Montant (en €)	Description
Garanties néant	Prêt de 13 000€ capital restant dû au 31/12/2025 : 1 030.23€	Crédit agricole Profil emprunteur de rang 1 + taux 3.90% + durée 180 mois Emprunt travaux FDV
Garanties néant	Prêt de 30 000€ capital restant dû au 31/12/2025 : 5 011.03€	Caisse d'épargne Taux fixe 1.90% + durée 120 mois Emprunt mobilier FDV
Garanties néant	Prêt de 19 598€ capital restant dû au 31/12/2025 : 18 088.25€	Caisse d'épargne Taux fixe 3.71% + 120 mois Emprunt Energie renouvelable
Garanties néant	Prêt de 2.000.000€ capital restant dû au 31/12/2025 : 1 516 742.03€	Caisse d'épargne Taux fixe 0.60% + 180 mois Construction FDV STG
Garanties néant	Prêt de 30.000€ capital restant dû au 31/12/2025 : 272.98€	Caisse d'épargne Taux fixe 1.84% + 120 mois Cuisine FH
Garanties néant	Prêt de 29 588€ capital restant dû au 31/12/2025 : 4 277.84€	Caisse d'épargne Taux fixe 0.40% + 84 mois Véhicule Ford FH
Garanties néant	Prêt de 45 000€ capital restant dû au 31/12/2025 : 30 000€	agilor Taux fixe 0% + 4 fois Tracteur New Holland
Garanties néant	Prêt de 256 091€ capital restant dû au 31/12/2025 : 251 631.84€	Crédit coop Taux fixe : 3.20% + 180 mois photovoltaïque
Garanties néant	Prêt de 500 000€ capital restant dû au 31/12/2025 : 147 333.10€	Caisse d'épargne Taux fixe : 3.95% + 240 mois Emprunt restructuration internat IME
Garanties néant	Prêt de 75 357€ capital restant dû au 31/12/2025 : 75 357€	Caisse d'épargne Taux fixe : 2.98% + 60 mois Emprunt FDV véhicule
Garanties néant	Prêt de 26 035€ capital restant dû au 31/12/2025 : 26 035€	Caisse d'épargne Taux fixe : 2.98% + 60 mois Emprunt SAVS véhicule
Garanties néant	Prêt de 10 560€ capital restant dû au 31/12/2025 : 10 560€	Caisse d'épargne Taux fixe : 2.98% + 60 mois

		Emprunt FDV Enrobé + eau chaude
Garanties néant	Prêt de 79 466.73€ capital restant dû au 31/12/2025 : 71 872.01€	Caisse d'épargne Taux fixe : 3.58% + 84 mois Emprunt FDV véhicule
Garanties néant	Prêt de 9 821.27€ capital restant dû au 31/12/2025 : 8 882.63€	Caisse d'épargne Taux fixe : 3.58% + 84 mois Emprunt SAAF véhicule
Garanties néant	Prêt de 39 127.24€ capital restant dû au 31/12/2025 : 32 865.82€	Caisse d'épargne Taux fixe : 3.49% + 60 mois Emprunt FDV véhicule
Garanties néant	Prêt de 26 910.76€ capital restant dû au 31/12/2025 : 21 910.48€	Caisse d'épargne Taux fixe : 3.49% + 60 mois Emprunt SAVS véhicule

Legs et donations

A la date d'arrêté des comptes, aucune dévolution de legs n'est en cours.

Immobilisations

Catégories	Valeurs brutes Début exercice	Achats De l'exercice	Cessions/Réformes De l'exercice	Valeurs brutes Au 31/ 12 /2025
Frais d'établissement et de développement	13 046.40€	0€		13 046.40€
Concessions & droits	56 993.54€	0€		56 993.54€
Autres immobilisations	8 214.00€	0€		8 214.00€
Terrains	140 625.33€	0€		140 625.33€
Constructions sur sol propre	7 055 386.62€	0€		7 055 386.62€
Bâtiments	1 841 058.28€	0€		1 841 058.28€
Installations agencement, aménagmt construct	3 719 449.62€	329 221.39€		4 048 671.01€
Construction sur sol d'autrui	58 264.15€	0€		58 264.15€
Installations matériel et outillages techniques	45 408.54€	0€		45 408.54€
Installations complexes spécialisées	60 615.08€	0€		60 615.08€
Installations à caractère spécifique	36 703.68€	0€		36 703.68€
Matériel et outillage	1 629 752.27€	280 544.77€	- 176 868.25€	1 733 428.79€
Installations générales, agencements, divers	463 513.87€	98 019.26€		561 533.13€
Matériel de transport	1 312 960.78€	323 537.48€	- 154 689.65€	1 481 808.61€
Matériel de bureau et informatique	291 454.10€	29 830.83€	- 2 858.71€	318 426.22€
Mobilier	479 834.23€	31 795.50€		511 629.73€
Autres immobilisations corporelles	13 755.43€	2 105.94€	€	15 861.37€

Amortissements

Catégories	Amortissements Début exercice	Dotations De l'exercice	Cessions/Réformes De l'exercice	Cumul amorti Au 31/ 12 /2025
Frais d'établissement et de développement	13 046.40€			13 046.40€
Concessions & droits	38 345.45€	7 264.23€		45 609.68€
Autres immobilisations	927.88€	2 738.00€		3 665.88€
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 993 538.18€	346 849.68€		3 340 387.86€
Bâtiments	1 232 881.92€	25 250.18€		1 258 132.10€
Installations agencement, aménagmt construct	2 298 222.44€	180 444.69€		2 478 667.13€
Construction sur sol d'autrui	48 294.76€	916.02€		49 210.78€
Installations matériel et outillages techniques	45 378.61€	29.93€		45 408.54€
Installations complexes spécialisées	50 766.06€	1 726.32€		52 492.38€
Installations à caractère spécifique	28 197.80€	1 433.86€		29 631.66€
Matériel et outillage	1 224 793.62€	134 011.19€	107 939.58€	1 250 865.23€
Installation technique mat out indus	3 095.77€			3 095.77€
Installations générales, agencements, divers	384 849.55€	17 440.82€		402 290.37€
Matériel de transport	825 042.61€	155 300.18€	154 689.65€	825 653.14€
Matériel de bureau et informatique	233 095.54€	31 592.82€	2 858.71€	261 829.65€
Mobilier	362 482.08€	37 018.25€		399 500.33€
Autres immobilisations corporelles	9 989.03€	875.21€		10 864.24€

Provisions

Catégories	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Au 31/ 12 /2025
Pour litiges	0€	0€	0€	0€
Pour garanties données aux clients	0€	0€	0€	0€
Pour pertes sur marchés à terme	0€	0€	0€	0€
Pour amendes et pénalités	0€	0€	0€	0€
Pour pertes de change	0€	0€	0€	0€
Pour pensions et obligations similaires	952 681.00€	0€	417 007.00€	535 674.00€
Pour impôts	0€	0€	0€	0€
Pour renouvellement des immobilisations	0€	0€	0€	0€
Pour gros entretien et grandes révisions	0€	0€	0€	0€
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	422 598€	16 558€	0€	439 156€
Autres provisions réglementées	645 364.53€	72 235.37€	0€	717 599.90€

Créances et Dettes

Etat des créances	Au 31/12/2025	1 an au plus	Plus d'1 an
Prêts			
Autres immobilisations financières	9 042€	9 042€	
Clients douteux ou litigieux	8 803.35€	8 803.35€	
Autres créances clients	410 281.73€	410 281.73€	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 294.11€	1 294.11€	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	195 592.73€	195 592.73€	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	34 087.97€	34 087.97€	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 920.96€	6 920.96€	
Divers	122 692.59€	122 692.59€	
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	0€	0€	
Charges constatées d'avance	38 597.52€	38 597.52€	

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an ; -5	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissements de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes établissements de crédit à plus de 1 an à l'origine	2 221 870.76€	240 096.59€	1 017 752.67€	972 903.53€
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	461 394.97€	461 394.97€		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	459 989.69€	459 989.69€		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	503 633.57€	503 633.57€		
Etat, Impôts sur les bénéfices	91 788.76€	91 788.76€		
Taxes sur la valeur ajoutée	3 033.84€	3 033.84€		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	90 892.44€	90 892.44€		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 630.16€	5 630.16€		
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	2 691.97€	2 691.97€		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

Variation des fonds propres

Fonds propres	Début d'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	117 754.95€	0€	0€	0€	117 754.95€
Fonds propres avec droit de reprise	139 980.28€	0€	0€	0€	139 980.28€
Écarts de réévaluation	0€	0€	0€	0€	0€
Réserves statutaires ou contractuelles	236 676.62€	0€	0€	0€	236 676.62€
Excédent affecté à l'investissement	1 945 566.82€	153 237.88€	972 349.75€	0€	3 071 154.45€
Réserve de compensation	643 872.81€	11 641.40€	€	€	655 514.21€
Réserve de compensation charges amort	49 100.65€	0€	0€	0€	49 100.65€
Réserves diverses	972 349.75€	0€	0€	972 349.75€	0€
Report à nouveau	1 565 638.02€	€	€	€	1 840 763.47€
Excédent ou déficit de l'exercice	440 004.73€		1 082 872.73€	440 004.73€	1 082 872.73€
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	6 024 451.77€	€	148 434.32€	41 173.09€	6 131 713.00€
Provisions réglementées	645 364.53€	0€	72 235.37€	0€	717 599.90€

Dans la ligne report à nouveau sont inclus les amortissements comptables excédentaires différés.

Variation des fonds dédiés

comptes	Libellé	Solde de début	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2025
1921000001	Fonds dédiés 2008 restructuration internat IME	21 869,63 €		1 258,08€	20 611,55€
1921000002	Fonds dédiés 2008 restructuration internat IME	27 111,87 €		1 559,64€	25 552,23€
1921000004	Fonds dédiés 2020 chariots cuisine surcoût COVID IME	264,62 €		264,62€	0€
1921000005	Fonds dédiés 2017 accessibilité buz aux pers hand	6 000,00 €			6 000,00€
1921000006	Fonds dédiés 2017 accessibilité local Le Blanc	55 913,11 €		43 828,06€	12 085,05€
1921000007	Fonds dédiés à l'investissement 2023 ECRAN 65%	2 756,54 €		742,56€	2 013,98€
1922000001	Fonds dédiés 2015 gratification stagiaires	1 389,29 €	0€	0€	1 389,29€
1922000002	Fonds dédiés 2015 formation prise en charge autisme	6 998,69 €	0€	0€	6 998,69 €
1922000003	Fonds dédiés 2015 élaboration fiche de poste IME	127,00 €	0€	0€	127,00€
1922000005	Fonds dédiés 2015 développement des systè d'info DLU	5 000,00 €		5 000,00€	0,00€
1922000006	Fonds dédiés 2015 sit critique prise en charge TessierB IME	3 632,28 €		812,90€	2 819,38€
1922000007	Fonds dédiés 2016 format° prise en charge trbles comport IME	6 845,21 €		350,00€	6 495,21€
1922000008	Fonds dédiés 2016 emploi civique IME	1 800,00 €			1 800,00€
1922000009	Fonds dédiés 2016 renfort en personnel pr Ragueneau IME	4 657,18 €		1 811,55€	2 845,63€
1922000011	Fonds dédiés 2017 thérapie par la musique Ragueneau IME	771,55 €		169,99€	601,56€
1922000013	Fonds dédiés 2017 Allely gestion situation complexe IME	3 145,85 €		3 145,85€	0,00€
1922000014	Fonds dédiés 2018 formation le travail en plateforme	9570,00€		9 570,00€	0,00€
1922000015	Fonds dédiés 2018 habitat pair aidance IME	1 607,99 €		88,92€	1 519,07€
1922000016	Fonds dédiés 2018 finalisation travaux accessibilité IME	5 391,14 €			5 391,14€
1922000017	Fonds dédiés 2018 création site web	1 000,00 €			1 000,00€
1922000018	Fonds dédiés 2018 vie affective sexuelle parents pro us IME	6 008,00 €		219,01€	5 788,99€
1922000023	Fonds dédiés 2019 renfort en personnel situation critiq IME	10 221,00 €			10 221,00€
1922000024	Fonds dédiés 2020 DAME IME SESSAD	25 665,58 €	3 492,42€		29 158,00€
1922000026	Fonds dédiés 2020 stock masques COVID	8 484,37 €		438,00€	8 046,37€
1922000027	Fonds dédiés 2008 2ème vague G3	12 235,47€		2 372,89€	9 862,58€
1922000028	Fonds dédiés évaluation externe	5 812,26 €			5 812,26€

1922000029	Fonds dédiés ancienne prov formation autisme	5 720,67 €		2 816,98€	2 903,69€
1922000030	Fonds dédiés 2016 formation travail avec les familles SESSAD	936,66 €			936,66€
1922000036	Fonds dédiés formation des assistants familiaux SAAF	477,74 €		477,74€	0,00€
1922000038	Fonds dédiés mobilier	11 048,16 €		2 503,84€	8 544,32€
1922000039	Fonds dédiés 2021 format° developmt des apprentissages quoti	1 338,91 €		909,10€	429,81€
1922000040	Fonds dédiés 2021 formation des personnels	5 982,01 €			5 982,01€
1922000041	Fonds dédiés 2021 passerelle/insert° pro sortie secteur enfant	37 570,70 €			37 570,70€
1922000042	Fonds dédiés 2021 format° troubles psy pour MA	5 548,00 €		5 464,95€	83,05€
1922000043	Fonds dédiés 2021 demarche de transformat° de l'offre	4 588,83 €		988,83€	3 600,00€
1922000044	Fonds dédiés 2022 gratification des stagiaires	4 909,59 €			4 909,59€
1922000045	Fonds dédiés à l'exploitation	3 747,10 €			3 747,10€
1922000046	Fonds dédiés 2022 Situation complexe/critique LD	9 697,14 €			9 697,14€
1922000047	Fonds dédiés 2022 Transformation offre SERAFIN PH	2 794,39 €			2 794,39€
1922000049	Fonds dédiés 2022 Formation VRS et autodetermination	16 464,05 €			16 464,05€
1922000051	Fonds dédiés 2022 QVT Eval pratiq ambulatoire pers educ	1 311,95€		179,90€	1 132,05€
1922000053	Fonds dédiés 2023 form qual RAE	4 903,43 €		2 071,57€	2 831,86€
1922000054	Fonds dédiés 2023 formation START	1 986,00 €		1 210,00€	776,00€
1922000055	Fonds dédiés 2023 aide dispositif ESSAI innovation recherche	199,05 €			199,05€
1922000056	Fonds dédiés 2023 salaire rempla moniteur atelier	7 140,57 €			7 140,57 €
1922000057	Fonds dédiés 2023 formation Appui transformation ESAT ProTH	12 600,00 €		483,82€	12 116,18€
1922000058	Fonds dédiés 2023 Situations complexes LD	22 000,00 €			22 000,00€
1922000059	Fonds dédiés 2024 formation qualifiante MA	24 229,00 €			24 229,00€
1922000060	Fonds dédiés 2024 Frais de transport situation complexe	17 740,00 €		8 578,15€	9 161,85€
1922000061	Fonds dédiés 2024 formation qualifiante des jeunes	2 100,00 €		700,00€	1 400,00€
1922000062	Fonds dédiés 2024 formation diplomante educ	88 264,00 €		9 081,21€	79 182,79€
1922000063	Fonds dédiés 2024 formation diplomante AES	6 314,00 €		1 923,70€	4 390,30€
1922000064	Fonds dédiés 2024 financement geste et postures	850,00 €		840,00€	10,00€

1922000065	Fonds dédiés 2024 outil inclusion milieu ordinaire	1 597.00 €		1 270.93€	326.07€
1922000066	Fonds dédiés 2024 TND	2 765.00 €		795.00€	1 970.00€
1922000067	Fonds dédiés 2025 formation fondamentaux MA		13 045.00€		13 045.00€
1922000068	Fonds dédiés 2025 Formation ETS		74 079.00€		74 079.00€
1922000069	Fonds dédiés 2025 Form continue COMFOR		7 258.00€		7 258.00€
1922000070	Fonds dédiés 2025 QVT Chariots à fond mobile ergo		3 938.00€		3 938.00€
1940000001	Fonds dédiés sur travaux et informatique	3 610,14 €		1 375.81€	2 234.33€
1940000026	THEATRE Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	- 1 654,69 €	6 150.00€	2 116.63€	2 378.68€
1940000027	Fonds dédiés 2024 SUB EXPL ARS PRATIQUE ACTIVITES PERS HAND	12 902,76 €		5 908.92€	6 993.84€
1940000028	Fonds dédiés 2024 SUB EXPL MSA CAP INCLUSION	10 000,00 €			10 000.00€
1940000029	Fonds dédiés 2024 SUB EXPL ARS VEGETALISAT° DES EXTERIEURS	3 742,00 €			3 742.00€
1940000030	Fonds dédiés 2024 SUB EXPL PROJET CIRQUE	5 000,00 €	2 404.51€	844.00€	6 560.51€
1940000031	Fonds dédiés 2025 sub expl projet PTIT SAC		1 120.97€		1 120.97€
1940000032	Fonds dédiés 2025 sub expl audiovisuel heb		1 531.47€		1 531.47€
194 000033	Fonds dédiés 2025 sub expl partir en train		400.00€		400.00€
1950000000	JUS DE POMME Fonds dédiés sur contributions d'exploitation		6417.44€	331.52€	6 085.92€
1950000001	Fonds dédiés 2024 CE SPORT TREMPIN CITOYEN	3 550,00 €		1 173.60€	2 376.40€
1960000001	FD Kermesse engagés reprise amortissement jeux et multisport	7 689,77 €		7 689.77€	0.00€
1960000002	FD Kermesse sur ressources liées à la générosité du public	24 947,55 €		9 027.55€	33 975.10€
1960000003	Fonds dédiés DONS 2019 NON CONSOMMES	4 530,00 €		2 500.00€	2 030.00€
1960000004	Fonds dédiés DONS 2020 NON CONSOMMES	7 900,98 €			7 900.98€
1960000005	Fonds dédiés DONS 2021 NON CONSOMMES	4 864,13 €			4 864.13€
1960000006	Fonds dédiés DONS 2022 NON CONSOMMES	6 502,27 €			6 502.27€
1960000007	Fonds dédiés DONS 2023 NON CONSOMMES	570,66 €			570.66€
1960000008	Fonds dédiés DONS 2024 NON CONSOMMES	3 325,00 €			3 325.00€
1960000009	Fonds dédiés DONS 2025 NON CONSOMMES	0€	4660.00€		4 660.00€